

## ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2013-2014

### COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

#### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2013-2014**

Arrêté en date du 25/04/2014

#### **Assemblée Générale**

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 24/05/2014 à 10H00**, dans le gymnase communal de Stamburges, rue Hecquet à 7973 Stamburges.

**Accès : voir calendrier page « clubs et équipes » : JS Stamburges (1208)**

#### **Ordre du Jour**

##### **2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**

**Rappel** : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

##### **2.2 Introduction**

##### **2.3 Rapport du CP**

##### **2.4 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)**

##### **2.5 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**

##### **2.6 Approbation des différents règlements**

##### **2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires**

##### **2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes**

##### **2.9 Décharge au CP et aux vérificateurs**

##### **2.10 Interpellation(s)**

##### **2.11 Budget 2014-2015**

##### **2.12 Votes spéciaux : PC89 et Play-offs**

##### **2.13 Elections des nouveaux membres**

##### **2.14 Communication des représentants du Conseil d'Administration**

##### **2.15 Proclamation des résultats du championnat**

##### **2.16 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**

##### **2.17 Divers**

##### **2.18 Résultats des élections**

**Concerne les divers** : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 16 mai 2014 au plus tard.

#### **Rapport d'activités du Comité Provincial**

##### **1-Membres**

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire: SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, LECOMTE André,  
MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, TURRISI Joseph,  
VASSART Maurice

Mr FARAONE Salvatore a démissionné en date du 14/06/2013.

## 2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP  
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP  
 Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors + jeunes AWBB  
 Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes  
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)  
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)  
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier  
 André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes  
 Christophe Notelaers, Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres  
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif  
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse  
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes  
 Christophe Notelaers : Compensation en seniors et jeunes  
 Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1  
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22  
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian crappe, Joseph Turrisi : Contrôle des feuilles  
 Maurice Vassart : Application des amendes  
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans  
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)  
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)  
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors  
 Lucienne Capron & Emeline Penay : Coupe du Hainaut jeunes  
 Emeline Penay : Gestion du 3 & 3

## 3-Sortants et rééligibles

Mr Joseph Turrisi est sortant et rééligible pour un nouveau mandat de 5 ans.  
 1 poste vacant reste à pourvoir suite à la démission de Mr Salvatore Faraone.

## 4-Présences aux réunions

Arrêté le 23/04/2014. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

### a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	7	0
Crappe C.	7	5	2
Delepelaere J.	7	7	0
Lecomte A.	7	7	0
Mosciatti R.	7	6	1
Notelaers C.	7	7	0
Penay E.	7	7	0
Sonveaux R.	7	7	0
Turrisi J.	7	7	0
Vassart M.	7	6	1

### b) Bureau

Crappe C.	37	27	10
Delepelaere J.	37	36	1
Notelaers C.	37	35	2
Sonveaux R.	37	36	1
Turrisi J.	37	37	0
Vassart M.	1	1	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

**5-**Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

**6-**Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2013/2014.

Le Président  
**C. Notelaers**

Le Secrétaire  
**R.Sonveaux**

### Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2013-2014

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition a été élaboré par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

**559** équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

**4** équipes ont déclaré forfait général en seniors et **22** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	38	Pupilles/U14	14
	Cadettes/U19	10	Benjamines/U12	11
	Minimes/U16	11	Poussines/U10	06
Messieurs	Seniors	106	Pupilles/U14	49
	Juniors/U21	19	Benjamins/U12	70
	Cadets/U18	30	Poussins/U10	74
	Minimes/U16	49	Pré poussins/U8	32
			3 & 3/U8	14

D'où un nombre total de **533** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en championnat FRBB et AWBB (**76**), nous comptabilisons un total de **609 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est relativement bien déroulée.

Du 01 juillet 2013 au 20 avril 2014, le site provincial a reçu **326754** visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (699 depuis le 16/07/2013) qui vous occasionnent énormément de frais (7606,30 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Le CP a remis les trophées aux champions du Hainaut lors des dernières rencontres de championnat. Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami. Les coupes ont été remises au TEF Kain A en dames et au RE Pont-de-Loup A en messieurs.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 25/04/2014

Le Président  
Notelaers Christophe

Le Secrétaire  
Sonveaux Robert

### **Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres**

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du C.P. se réunit chez le secrétaire. Il examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un P.V. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 8 articles :

- Art. 22 : absence d'un arbitre ;
- Art. 47 : trop perçu des arbitres ;
- Art. 16 : pas de CM, de licence ou de document d'identité ;
- Art. 28 : pas de délégué au terrain ;
- Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;
- Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;
- Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres ;
- Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque mois à la trésorerie générale par l'intermédiaire du secrétaire.

Maurice VASSART  
Le 12 avril 2014.

### **Rapport d'activités des convocateurs**

Que vous dire ? Sinon ce que nous vous répétons à la fin de chaque saison ; nous manquons d'arbitres disponibles.

Néanmoins, nous espérons que vous êtes satisfaits de notre travail de convocateurs. Nous, nous le sommes. Et ce malgré les... :

- nombreuses modifications demandées par les clubs (date, heures, endroits),
- nombreuses déconvocations des arbitres (en jeunes),
- le nombre important d'arbitres indisponibles :
  - arbitres blessés
  - arbitres dégoûtés
  - arbitres ne voulant pas officier le dimanche après-midi (1/3 de l'effectif actuel)
  - arbitres coaches ou joueurs et par conséquent moins disponibles (1/3 aussi)
  - beaucoup d'arbitres « fantômes » inscrits mais sans disponibilité.

Malgré tous ces inconvénients, nous sommes parvenus à assurer tous les matches en provinciale seniors et en jeunes AWBB et une large partie des matches de jeunes provinciaux. Certains auront certainement des remarques et nous les acceptons. Mais que ces personnes fassent un effort pour recruter au sein de leur club des futurs arbitres qui viendront étoffer la liste qui ne cesse de se rétrécir, qu'ils calment les mauvaises « ardeurs » de leurs supporters, de leurs coaches et joueurs afin de ne pas dégoûter les arbitres qui démissionnent ou les candidats qui abandonnent. Nous allons maintenant préparer la saison prochaine en espérant qu'elle sera meilleure. Bonnes vacances à toutes et tous.

J. Delepelaere  
16/04/2014

J. Turrisi

### **Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :**

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier.

Près de 700 demandes ont été accordées à partir du 16 juillet 2013.

A signaler que cette année, en raison de conditions climatiques très favorables, aucune journée n'a été remise pour intempérie.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire.

A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office.

(Seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire).

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ».

Au cours de la saison, 26 équipes ont ainsi disparu de la compétition.

Il reste, à ce jour, 609 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (Coupes).

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2013	152,10 €	0 €
Août 2013	170,30 €	191,60 €
Septembre 2013	648,10 €	991,90 €
Octobre 2013	987,70 €	311,40 €
Novembre 2013	814,60 €	0 €
Décembre 2013	748,40 €	47,90 €
Janvier 2014	799,90 €	148,60 €
Février 2014	573,00 €	143,80 €
Mars 2014	617,90 €	148,60 €
Avril 2014	110,50 €	0 €
	-----	-----
Totaux	5.622,50 €	1.983,80 €
	=====	=====

Soit un total général de 7.606,30 €

Lambusart, le 20 avril 2014

Le responsable,  
Christian CRAPPE

## **Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"**

### **Saison 2013-2014**

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mmes Lucienne Capron et Emeline Penay pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 32

Messieurs : 55

Jeunes filles : 41 dont Cadettes : 08 Minimes : 10 Pupilles : 12 Benjamines : 11

Jeunes garçons : 196 dont Juniors : 17 Cadets : 27 Minimes : 36 Pupilles : 36

Benjamins : 42 Poussins : 38

65 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

86 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

248 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs » au premier tour.

18 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mmes Lucienne Capron et Emeline Penay.

L'organisation des finales a été attribuée au club du BC Carnières (1408) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 1er et 2 mars 2014.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au Royal Spirou Pont-de-Loup (Dames) et au RBC Morlanwelz (Messieurs).

Les prix du fair-play ont été attribués par le Conseil Judiciaire du Hainaut à Mlle Laura Dessus (RBC Morlanwelz) et à Mr Kevin Warquier (ASTE Kain).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture médiatique de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron, Emeline Penay et Christophe Notelaers

12/04/2014

## **Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)**

**Présidente** : L. CAPRON

**Secrétaire** : B.CREMERS

**Membres** : D.DUPONT L. RIGAUX, C. PERSYN , R. GILMAND

### **Réunions de la Commission :**

Deux réunions ont eu lieu en début de saison pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu à une fréquence de deux par mois sauf en janvier et mars (JRJ)

Une réunion est prévue également pour le staff le 1er juin 2014.

Suite à la démission de Mr Cornez en août, Mr Dupont reprend les tâches administratives qui lui étaient attribuées.

**PRESIDENTE :**

CAPRON Lucienne, membre du C.P. Hainaut,  
rue de la Grosse Cotte 270 - 7390 Quaregnon

**SECRETAIRE :**

CREMERS Berlinda – CB Herseaux – 2398  
Rue Georges Desmet, 36 – 7711 Dottignies

**RESPONSABLES « FILLES » :**

RIGAUX Lysiane, - BC Colfontaine – 2653  
Rue Paul Pastur, 44 – 7972 Quevaucamps  
DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671  
Rue Paul Pastur, 44 – 7972 Quevaucamps

**RESPONSABLES « GARCONS » :**

DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671  
Rue Paul Pastur, 44 – 7972 Quevaucamps  
PERSYN Christophe – CB Herseaux - 2398  
Rue Georges Desmet, 36 - 7711 Dottignies

**REPRESENTANT AWBB – DEPARTEMENT « ENTRAINEURS » :**

GILMAND Raphaël – Spirou Charleroi - 0284  
Rue Reine Astrid,1 – 5060 Keumiée

**STAFF SPORTIF :**

**FILLES :**

Head-coach : BORREMANS Michel – BF Montagnard - 1906  
Drève de la Curette, 57- 1495 Tilly

Assistante : DEL GIACCO Térésa – BF Montagnard - 1906  
Rue St Jean, 55 – 7110 Boussoit

**GARCONS :**

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036  
Clos d’Ay-Champagne, 17 – 7390 Quaregnon

Assistant : DAMETTO Michael – BCJ Ressaix -1284  
Chaussée d’Estinnes, 109 – 7131 Waudrez

La Province a eu également l’honneur d’organiser la seconde JRJ le 23 mars 2014, elle a eu lieu à Quaregnon. Une organisation sans faille par le club de l’UF Quaregnon.

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s’effectuer dans les meilleures conditions.

**Bilan de la saison 2013-2014**

**CTPH « garçons » – saison 2013-2014**

Sélection 2000

Les 20 garçons retenus ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH de Toussaint de 2 jours à Loverval
- 14 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la Province)
- 2 JRJ (Arlon le 19/01/14 – Quaregnon le 23/03/14)

A l'issue des JRJ, 7 garçons sur les 19 présentés sont repris pour participer aux activités AWBB.

#### Sélection 2001

Tous les clubs de la Province alignant des "2001" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.

60 garçons issus de 13 clubs différents, se sont présentés aux dépistages organisés dans 3 régions (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi).

12 entraînements de dépistage ont été organisés depuis le 01/12/2013.

#### **CTPH « Filles » – saison 2012-2013**

##### Sélection 2001

Les 15 filles retenues (12 effectives + 3 réserves) ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH de Toussaint de 3 jours à Loverval en résidentiel
- 10 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la Province)
- 2 matchs amicaux
- 2 JRJ (Arlon le 19/01/14 – Quaregnon le 23/03/14)

A l'issue des JRJ, 7 filles sur les 13 présentées sont reprises pour participer aux activités AWBB.

##### Sélection 2002

Tous les clubs de la Province alignant des "2001" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.

Après avoir été invitées par courrier individuel, 44 filles sur 132, issues de 16 clubs différents, se sont présentées aux dépistages organisés dans 3 régions (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi).

7 entraînements de dépistage ont été organisés depuis le 22/10/2013.

#### **Bilan général**

Cette année encore, la Province du Hainaut s'est montrée à la hauteur lors des JRJ qui ont eu lieu en janvier à Arlon et en mars à Quaregnon.

La Province termine à la seconde place.

7 jeunes filles et 7 jeunes garçons ont été retenus pour le stage AWBB de Pâques.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents) et remercie le club qui a accepté d'organiser la JRJ du Hainaut dans ses installations. Nous avons encore prouvé que nous pouvons faire de l'excellent travail en collaboration avec les clubs.

La Présidente  
L. CAPRON  
12/04/2014

#### **Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)**

##### **1. Composition et répartition des tâches:**

Mosciatti Renzo: président



Delepelaere Jules: secrétaire et convocateur des seniors provinciaux et jeunes AWBB (démission au poste de secrétaire au 14/09/13)

Walnier André : secrétaire (à partir du 15/09/13), coaching et parrainage jeunes arbitres, préparation des tests théoriques

Brédard Jean-Michel: convocateur des visionneurs, école des jeunes arbitres

Crappe Christian: préparation des tests théoriques

Di Paolo Frank: stages arbitres, aide aux colloques et cours (démission au 12/09/13)

Guilliaums Michel: chargé de cours, école des jeunes arbitres, stages d'arbitres

Lecomte Pascal: stages d'arbitres et aide aux colloques

Lopez Lucien: relation avec les clubs (démission au 24/02/14)

Martin Gilles: relation avec les CFA des autres provinces, préparation colloques et newsletter

Mousslim Tijani : stages d'arbitres et aide aux colloques

Poffé Serge: contrôle et listes arbitres

Thomas Pierre (depuis le 24/02/14) : stages divers, école des jeunes arbitres

## 2. Tableau des présences aux réunions (8)

	présences	excusés
Bredat J.-M.	8	
Crappe C.	4	3
Delepelaere J.	4 sur 4	
Di Paolo F.	3 sur 4	1
Guilliaums M.	6	2
Lecomte P.	5	3
Lopez L.	6 sur 6	
Martin G.	6	2
Mosciatti R.	8	
Mousslim T.	3 sur 4	1
Poffé S.	8	
Thomas P.	2 sur 2	
Walnier A.	7	1

Ont également assisté, à plusieurs réunions : Isabelle Delrue (AWBB), Christophe Notelaers CP), Bernard Scherpereel (AWBB), Robert Sonveaux (CP), Joseph Turrisi (CP), Jules Delepelaere (CP), Lucien Lopez (AWBB).

## 3. Organisations et activités de terrain :

### a) Réunion statutaire et tests physiques pour arbitres provinciaux

Elle a eu lieu à Ellignies-Ste-Anne, le 30 août 2013. 101 arbitres sur 136 arbitres provinciaux, ayant renvoyé, à cette date, leur formulaire d'inscription et leur certificat médical, étaient présents.

41 arbitres ont passé le test physique, 36 l'ont réussi.

Michel Guillaums a expliqué la règle 14-24 secondes, l'utilisation du pregame ; Christophe Notelaers a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre, le nouveau système d'attribution des licences de coach et le rapport du PC16.

#### ***b) Réunion statutaire bis et tests physiques de repêchage***

Elle a eu lieu à Arquennes, le 07 octobre 2013. Des 35 arbitres absents à Ellignies, 20 arbitres provinciaux étaient présents. 11 étaient excusés. 5 arbitres ont passé le test physique avec succès; l'examen écrit et les 2 exposés d'Ellignies ont également été proposés aux personnes présentes.

#### ***c) Ecole des Jeunes Arbitres : Cours d'arbitrage***

#### **Rapport d'activités du responsable inscription arbitres de niveau 1 et inscription aux cours d'arbitrage.**

##### Arbitres de Niveau 1 :

La province du Hainaut comptabilise 189 arbitres de niveau 1 pouvant s'inscrire pour la saison 2013-2014, seulement 30 se sont inscrits cette saison. 25 d'entre eux ont rentré leur fiche de prestations afin que leur club bénéficie du PC 1. Suite aux cours de niveau 1 donnés cette saison, 113 candidats ont rejoint l'effectif des arbitres de niveau 1 et 22 ont rentré leur fiche de prestations.

Tous les arbitres de niveau 1 en ordre de documents pour application du PC 1 ont été transmis chaque mois au secrétaire du CP ainsi qu'au membre du CP responsable PC 1.

Tous les clubs désirant des informations sur ses arbitres de niveau 1 peuvent contacter :

Serge Poffé [serge.poffe@skynet.be](mailto:serge.poffe@skynet.be)

##### Cours arbitre de niveau 1 :

La CFA a organisé des cours d'arbitre de niveau 1 en septembre et novembre 2013. Les cours ont été donnés par Michel Guillaums à Marcinelle le 02-09-2013, à Quaregnon le 04-09-2013 et à Ransart le 07-11-2013. Ils ont été suivis respectivement par 43, 18, 42 candidats. Un cours a été donné par Pascal Lecomte à Estaimpuis le 02-09-2013 et 9 candidats y ont suivi le cours.

Huit de ses arbitres de niveau 1 ont suivi le cours d'arbitre de niveau 3 adapté donné du 10 au 27 mars 2014.

##### Cours arbitre de niveau 2 :

Les inscriptions pour le cours de niveau 2 étant peu nombreuses, les candidats inscrits ont été invités à suivre le cours de niveau 3 adapté.

##### Cours arbitre de niveau 3 :

Néant

##### Cours arbitre de niveau 3 adapté :

Deux cours de niveau 3 adapté ont été donnés au cours de la saison. Un cours a été donné du 9 au 23 septembre 2013, 9 candidats l'ont suivi et un 2<sup>ème</sup> cours a été donné du 10 au 27 mars 2014, 20 candidats l'ont suivi.

Pour la CFA du Hainaut,  
Serge Poffé

#### ***d) Colloques***

Une réunion (le 27 juin, explication du système de classement) et un colloque ont été organisés à l'intention des arbitres officiant en P1 (le 13 novembre, bilan - règle 14-24, séance vidéo par Michel Guillaums et Gilles Martin - test écrit et debriefing). Un 2<sup>ème</sup> colloque a eu lieu le 23 janvier pour tous les autres arbitres provinciaux (65 présents, 20 excusés). Présence d'un membre du CJ (Mr Jean-Noël De Wolf a expliqué comment bien rédiger un rapport). 14-24, séance vidéo par Michel Guillaums.

**e) Ecoles: par Pascal Lecomte et Michel Guillaums**

Ecole des débutants à Jumet (2 séances) : 15+20 arbitres présents.

Ecole de perfectionnement : 20 arbitres présents

Ces arbitres ont assuré l'arbitrage du tournoi international de Blaton, les 21-22 décembre 2013; un debriefing (vidéos des matches du tournoi, discussions, conseils) a ensuite été organisé à Mons pour ces arbitres (20 arbitres présents).

**f) Examens écrits**

Candidats arbitres provinciaux : Monceau-Sur-Sambre, le 03-09-2013 (20 présents)

**g) Désignations et stage des candidats arbitres régionaux**

Après avoir pris connaissance du classement (moyenne des visionnements, tests physiques, examen écrit, disponibilités, comportement et stage), la Commission a proposé au Comité Provincial trois arbitres et un élève pour le stage de Spa (du 04 au 06 avril 2014). Le CP a entériné le choix de la Commission c'est-à-dire:

Comme candidats: Alard Mariam, Picardo Lorenzo et Santerre Bernard et comme élève libre : Vandemoer Aubin.

Ces quatre arbitres hennuyers ont réussi le test physique et l'examen écrit lors du stage de Spa.

**h) Newsletters Arbitres**

Pour éviter double emploi avec la newsletter AWBB, il a été décidé de ne plus éditer celle de notre CFA (par Gilles Martin). Chaque arbitre provincial a reçu celle concoctée par l'équipe rédactionnelle de l'AWBB.

**i) Visionnements**

185 visionnements ont été réalisés cette saison pour 77 arbitres vus et conseillés.

Le 21/04/2013

Le Président, Renzo Mosciatti

Le Secrétaire, André Walnier

**Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :**

**Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.**

***Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors"2014-2015***

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.

- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.  
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.  
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".  
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.  
Exception :  
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.  
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).  
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.  
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.  
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.  
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour match de poule, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.  
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).  
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.  
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.  
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est

identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

- 11)** Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.  
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.  
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.  
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.  
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.  
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.  
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12)** Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.  
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13)** Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.  
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14)** Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.  
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15)** Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).  
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16)** Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :  
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.  
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17)** L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18)** Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 24/05/2014.

### ***Règlement de la Coupe du Hainaut “Jeunes” 2014-2015***

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut “Jeunes”.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut “Jeunes” sont introduites à l'aide du formulaire annexé.  
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.  
**Pour la catégorie U10 (poussins), seules les équipes inscrites dans la formule 4c4 peuvent participer à la coupe.**
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.  
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week end de championnat.  
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées “forfait général”.  
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut “Jeunes” se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B, à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.  
Pour les catégories U12 (benjamins et benjamines), le règlement en vigueur pour le championnat **2014-2015** qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application.  
**Pour la catégorie U10 (poussins), le règlement de la compétition 4c4 sera d'application.**
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.  
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.  
Une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.  
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finales inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour PO, BEF, BEG) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.  
Les demi-finales se jouent par aller-retour.  
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour PO, BEF, BEG).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.  
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.  
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 19) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :  
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.  
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 24/05/2014.

### ***Règlement Play-off saison 2014-2015***

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale.

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

#### **MODALITES MESSIEURS ET DAMES :**

1. Les play-off sont organisés en première provinciale
2. Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.  
Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off monte en régionale.  
Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des play-off peut accéder également en régionale.  
Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.  
Le club ayant gagné les play-off prend l'engagement de ne pas refuser la montée (si la province a deux montants) sous peine d'une amende de 500€.  
Si un des clubs qualifiés de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€.

Il sera alors demandé au club terminant à la 6<sup>ème</sup> place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée s'il gagne les play-off) en remplacement du club s'étant désisté.

S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

Dans le cas où le 6<sup>ème</sup> remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

- dernière journée de la phase classique : **25 et 26/04/2015**
- 1/2 finale aller :                             2-5    3-4    **29/04/2015**
- 1/2 finale retour :                            5-2    4-3    **02/05/2015**
- 1/2 finale belle éventuelle :             2-5    3-4    **05/05/2015**
- finale aller :                                 **09/05/2015**
- finale retour :                                **12/05/2015**
- finale belle éventuelle :                    **16/05/2015**

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

### 3. Calendrier

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

### 4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.

### 5. Réclamations et Plaintes

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et / ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel pourra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Missions du procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.



Le Président  
Notelaers Christophe

Le Secrétaire  
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 24 mai 2014.